

Mr. Lee a proposé, secondé par Mr. Bruneau,

Que le dit ordre du jour soit remis à demain.

La Chambre s'est divisée sur la question :

Pour 8

Contre 10

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, et sont comme suit :

Feuille 1. — Rayez tous les mots insérés dans la marge de la même feuille.

— — — — — ligne 30. — Rayez "treize," et insérez "quinze."

— — — — — 34. — Rayez "treize," et insérez "quinze."

— — — — — 36 et 41. — Rayez depuis "et qu'il soit," inclusivement, jusqu'à "par le," aussi inclusivement, dans la quarante-unième ligne de la même feuille.

Feuille 2 ligne 1. — Rayez "le présent abrogées."

Titre, lignes 5 et 6. — Rayez "et qui amende un des dits Actes."

Sur motion de Mr. Viger, secondé par Mr. Bruneau,

ORDONNE, que les dits amendemens soient considérés dans un Comité de toute la Chambre.

RESOLU, que demain cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur les dits amendemens.